

# DEMANDE DE RÉSERVATION

SALLES DES BRUANTS, DES COURLIS, CUISINE, BAR, PODIUM

## Coordonnées du demandeur

Nom/Prénom

Nom de l'association ou de l'organisation

Adresse

Tél.

Mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

## Renseignements sur la location

Date de l'évènement		Nombre de personnes prévues	
Heures d'arrivée et de départ	de _____ à _____	Attestation d'assurance	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Objet de la réservation		<input type="checkbox"/> Manifestation ou réunion (3 H maximum) <input type="checkbox"/> La journée (de 9 H le matin à 1 H le lendemain matin) <input type="checkbox"/> 2 jours (1 <sup>er</sup> jour : de 9 H le matin à 1 H le lendemain matin et 2 <sup>ème</sup> jour de 9 H le matin jusqu'à 18 H)	
Prêt de matériels	Quantité		Quantité
	<input type="checkbox"/> Tables		<input type="checkbox"/> Podium (1 panneau = 2 m <sup>2</sup> , 30 panneaux max)
	<input type="checkbox"/> Chaises		Hauteur de pied : <input type="checkbox"/> 57 cm <input type="checkbox"/> 77 cm <input type="checkbox"/> 1 m
	<input type="checkbox"/> Verres		Garde-corps : <input type="checkbox"/> avec <input type="checkbox"/> sans

## Choix de location

	Nbre de personnes autorisées	Montant
<input type="checkbox"/> Salle des Bruants	184	
<input type="checkbox"/> Salle des Courlis	91	
<input type="checkbox"/> Cuisine		
<input type="checkbox"/> Bar	19	
<input type="checkbox"/> Podium (30 m <sup>2</sup> )		
<b>Montant TOTAL</b>		

	Date	Montant
Acompte		
Solde		

Je déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des règlements de réservation des salles municipales et m'engage à respecter ces dispositions.

Prinquiau, le \_\_\_\_\_

Signature du demandeur

Partie réservée à l'Administration

AVIS DU MAIRE ou de l'ADJOINT	AGENT DE LA COLLECTIVITÉ
<b>ACCORD : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</b> Motif du refus : _____ _____ Signature du Maire ou de l'Adjoint :	Signature de l'Agent :

Le traitement des informations recueillies est réalisé dans le respect du règlement général sur la protection des données (RGPD) et de la loi « informatique et libertés ».